

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES A LA GESTION DES NOMS DE DOMAINES ENREGISTREMENT – RENOUELEMENT - TRANSFERT

Les présentes conditions particulières définissent les droits et obligations de NETISSIME et du client dans le cadre de la fourniture du service Gestion Noms de domaines

1. Définitions Spécifiques

- **Unité d'Enregistrement (Registrar)** : Entités agréées par l'ICANN, constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de domaine peuvent être soumises au Registre.

- **Registre (Registry)** : Opérateur de registre fonctionnant selon les règles établies par l'ICANN et auprès duquel Netissime est autorisé à enregistrer des Noms de Domaines.

- **ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)** : Organisme tiers au présent contrat, notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaines et leur évolution.

- **Action(s)** : Les actions relatives au Nom de domaine que le Client est susceptible de demander à NETISSIME : Enregistrement/Dépôt, Renouvellement, Transfert du Nom De domaine, Modification des Contacts, etc.

- **DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine)** : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de courriel basées sur le Nom de domaine.

- **Nom de domaine** : Chaîne de caractères, composée de deux éléments (correspondant au nom et à l'extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement), donnant notamment un accès simplifié à un site Internet.

- **Prestataire** : Toute personne qui intervient pour le compte du titulaire du Nom de domaine afin de réaliser des opérations sur le Nom de domaine.

- **Partie ou Parties** : Désigne, ensemble ou séparément, et indifféremment, NETISSIME et/ou le Client.

- **Registrant ou Titulaire Du Nom De domaine** : Personne physique ou morale enregistrée comme titulaire du Nom De domaine.

- **Service(s)** : Enregistrement, Renouvellement, Transfert et Gestion des Noms de domaine par NETISSIME.

- **Whois** : Outils de recherche en ligne librement accessibles sur l'Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des informations de Contact, de tout déposant d'un Nom de Domaine. Lesdites informations de Contact sont extraites de la base de données partagée des Noms de Domaines, et émanent des données communiquées par le déposant.

2. Objet / Description des Services

NETISSIME est un centre d'enregistrement (« Registrar »), accrédité par l'ICANN et par diverses autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, NETISSIME est habilité à délivrer au nom de ses Clients des Noms de domaine et à procéder à leur renouvellement, transfert, etc. En effet, NETISSIME se charge d'exécuter ou de transmettre les demandes d'Actions relatives au Nom de domaine auprès du Registre ou de l'unité d'enregistrement chargé de la gestion des Noms de domaine dans l'extension concernée, et à titre d'exemple :

- Pour les extensions génériques : «.com», «.net», «.org», «.biz», «.info» ;
- Pour les extensions sponsorisées : «.mobi», «.asia» ;
- Pour certaines extensions nationales : «.fr», «.ch», «.es» ;
- Pour l'extension européenne «.eu», etc.

Le Client a ainsi la possibilité de procéder à l'Enregistrement, au Renouvellement et au Transfert des Noms de domaine selon les offres en vigueur.

3. Enregistrement d'un Nom de domaine

Netissime porte à la connaissance des clients que les noms de domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande auprès de l'Unité d'Enregistrement, selon les modalités techniques correctes, et conformément aux présentes CGV, Conditions Particulières de Ventes et au critère de priorité communément appelé « principe du premier arrivé, premier servi »

3.1 Disponibilité du Nom de domaine

Il appartient au Client d'effectuer toutes vérifications de la disponibilité du Nom de Domaine qu'il souhaite enregistrer, ainsi que de s'assurer que ledit Nom de Domaine ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Notamment, il prendra garde à ne pas porter atteinte :

070916 CP NETISSIME – NOM DE DOMAINE – V.1.3

- à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique,
- à un droit de la personnalité,
- ou à un droit d'auteur.

D'une façon générale, le Client prendra garde à ce que le nom de domaine :

- ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux lois et usages en vigueur,
- ne soit pas diffamatoire ou raciste,
- ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif.

Toute demande de réservation emporte ainsi acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Cette liste est purement indicative et en aucun cas limitative. La disponibilité d'un Nom de Domaine dans la Base Whois n'est donnée qu'à titre strictement indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, sans la confirmation de l'enregistrement par NETISSIME.

En effet, un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site de NETISSIME, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre.

NETISSIME n'est soumis qu'à une obligation de moyen, par conséquent le Client ne pourra engager la responsabilité de NETISSIME, ni celle de l'Autorité de Tutelle ou du Registre visé aux Conditions Particulières, du fait des conséquences pouvant résulter de ce décalage.

Si le Nom de domaine que le Client a demandé est déjà réservé lors du traitement par le Registre, ou s'il est refusé lors de son traitement du fait du non-respect du Contrat ou des règles adoptées par l'Autorité de Tutelle ou le Registre, le Nom de domaine ne pourra être enregistré. Le cas échéant, et si le Client a payé directement les frais d'enregistrement à NETISSIME, le Client pourra demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine, mais en aucun cas il ne pourra obtenir le remboursement des sommes versées à NETISSIME.

Pour rappel, aucun enregistrement de Nom de domaine n'est effectué avant réception et encaissement par NETISSIME du règlement de l'intégralité du prix. Le Client assume en conséquence l'entière responsabilité de l'enregistrement par des tiers du Nom de Domaine choisi par lui entre la commande dudit Nom de domaine et la réception et l'encaissement du prix par NETISSIME.

3.2 Procédure d'accès aux Services d'Enregistrement, de Transfert et Gestion de Noms de Domaine

Le client procède à son inscription détaillée sur le site www.netissime.com

Il fournit à cette occasion tous les éléments requis pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine sollicité. Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de l'Action demandée par le Client.

Il est communiqué sur le site <http://www.Netissime.com> (rubrique CGV, CPV), toutes les informations indispensables visées par les règles nationales et internationales d'enregistrement de noms de domaine édictées en amont par l'ICANN et les Registres.

Le client fournira donc le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (Le Titulaire), les noms et coordonnées complètes du contact administratif (Administrative contact), du contact de facturation (Billing Contact) et du contact technique (Technical contact), ainsi que son nom complet, son adresse postale, numéro de téléphone et les informations sur la personne physique ou morale chargée de l'exploitation du nom de domaine.

Le client fournira, si nécessaire, les adresses IP des serveurs primaires et, éventuellement secondaires pour le nom de domaine choisi.

Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de la procédure d'enregistrement. Tout renseignement lacunaire du formulaire entraînera l'échec de l'enregistrement.

Le client assure avoir reçu mandat de toutes les personnes dont il divulgue les coordonnées, visant non seulement l'enregistrement et la communication des noms et coordonnées, mais aussi leur collecte et leur publication sur le réseau internet

3.3 Responsabilités

Le Client s'engage expressément à respecter et à faire respecter le présent Contrat par toute personne physique ou

morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire, de mandataire ou de Contacts.

En particulier, le Client doit prendre toute précaution lors de la désignation de ses Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de le représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers.

NETISSIME ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre le Client et ses différents Contacts.

Pour rappel, le client déclare les informations transmises à NETISSIME comme étant exactes et sincères ; et dispense donc NETISSIME de toute vérification sur ce point.

NETISSIME se réserve en outre le droit discrétionnaire de refuser sans indemnité l'accès à ses Services aux personnes communiquant lors de l'inscription des informations que NETISSIME jugerait incompatibles avec une bonne organisation et une bonne gestion de ses Services, ou contraires à l'éthique et aux bonnes mœurs.

Le client s'engage, en cas de changement de lune des données préalablement transmises à l'occasion de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine, à notifier à NETISSIME cette modification dans un délai de deux (2) jours ouvrés à partir de sa survenance, par courrier électronique à l'adresse suivante support@netissime.com, ou par l'intermédiaire de son espace client, sur le site www.netissime.com

3.4 Délai d'Enregistrement d'un nom de domaine

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de Tutelle chargée de centraliser les enregistrements.

A cet effet, NETISSIME prendra toutes les mesures raisonnables pour que la demande complète du Client, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans les trois (3) jours à compter de la réception par ses soins, des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires pour le dépôt ou le transfert du Nom de domaine.

Le délai peut être augmenté lors de l'Enregistrement, l'ouverture ou l'élargissement d'une extension ou de la modification des conditions d'Enregistrement de Noms de domaine dans l'extension concernée.

En outre, si un élément de la demande de réservation devait faire l'objet d'un ajout, d'une précision ou d'une modification, NETISSIME notifierait par courrier électronique sa requête, à laquelle le Client s'engage à répondre dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés.

Le Client accepte expressément que la prestation de NETISSIME commence dans les sept (7) jours de l'encaissement de son paiement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NETISSIME, et sous réserve de la réception par NETISSIME des informations et/ou documents requis pour l'Enregistrement du Nom de domaine. Aussi, en application de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

3.5 Durée d'Enregistrement d'un nom de domaine

La durée de l'Enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option que le Client a choisie lors de la passation de sa commande. A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine » et dans les Conditions Particulières de l'extension concernée.

3.6 Droit de refus

NETISSIME se réserve la faculté de refuser, dans les sept (7) jours de la transmission complète de la demande du Client, toute demande d'Action qui lui semblerait contraire aux dispositions du Contrat et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente.

De plus, le Registre dispose également de la faculté de refuser la demande du Client sans que NETISSIME ne puisse s'y opposer.

NETISSIME décline toute responsabilité relative au préjudice que le Client et/ou le Titulaire du Nom de domaine pourraient subir du fait de ces refus.

4. Renouvellement d'un Nom de domaine

4.1 Demande de Renouvellement

Le Client recevra un e-mail de notification de rappel de la date d'expiration du service un (1) mois et 10 (jours) avant la date d'anniversaire de celui-ci.

La demande de Renouvellement devra intervenir impérativement au plus tard 5 jours avant le dernier jour de l'Enregistrement du Nom de domaine. Il appartient au Client

de respecter cette échéance.

Le Renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions Générales (CGV) et des Conditions Particulières de NETISSIME, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement.

Dès lors que le Client effectue une demande de Renouvellement, cette dernière ne peut faire l'objet d'une annulation.

Lors du Renouvellement, NETISSIME se réserve le droit de demander au Client de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si après diverses relances par courriel effectuées auprès des Contacts du Nom de domaine, le Client n'a pas, à l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine, procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si le Client a expressément fait part de sa volonté de ne pas renouveler ledit Nom de domaine, il sera supprimé après sa date d'échéance dans un délai pouvant varier en fonction de l'extension concernée. Le Nom de domaine sera remis dans le domaine public. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

4.2 Délai d'enregistrement du Renouvellement

Le Nom de domaine ne sera renouvelé qu'à compter de l'encaissement du paiement dû au titre dudit Renouvellement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NETISSIME, et du traitement, par NETISSIME, de la demande complète de Renouvellement du Nom de domaine.

NETISSIME prendra toutes les mesures raisonnables pour que la demande du Client soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par ses soins des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Particulières.

4.3 Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'Enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l'option que le Client a choisie lors de la passation de sa commande. Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c'est-à-dire que la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à dix (10) ans. Ainsi, la période demandée de Renouvellement, additionnée à la période d'Enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans.

4.4 Renouvellement après la date d'échéance

Le Client a la possibilité :

- De renouveler son nom de domaine dans le délai probatoire, soit 5 jours avant la date d'échéance effective, ou,
- De renouveler l'Enregistrement du Nom de domaine, après la date d'échéance au cours de la période dite de rédemption. Période au cours de laquelle le nom de domaine est suspendu.

Toutefois, il est à noter qu'en cas de renouvellement après la date d'échéance du nom de domaine, NETISSIME facturera un coût supplémentaire au renouvellement surcoût sera facturé au Client, suivant la catégorie de noms de domaines. Le coût pourra être transmis au client sur demande envoyée à commercial@netissime.com

A l'issue de ladite période, et en l'absence de Renouvellement de l'Enregistrement de la part du Client, la Suppression du Nom de domaine sera initiée et le nom de domaine remis dans le domaine public. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

5. Transfert d'un Nom de domaine

5.1 Transfert entrant (vers les services de NETISSIME)

Le Nom de domaine dont le Client demande le Transfert vers NETISSIME, doit être préalablement enregistré auprès d'un autre Registrar, et ne pas être en cours de suppression par son Registrar actuel.

Les informations relatives au Titulaire du Nom de domaine communiquées par le Client via le formulaire de demande de Transfert doivent correspondre aux informations figurant sur les bases Whois du Registre.

Enfin, le Client est informé que le traitement de sa demande de Transfert est subordonné au respect des dispositions prévues au sein des présentes Conditions Générales (CGV) et des Conditions Particulières. Le Client s'engage par conséquent, à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NETISSIME, toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par NETISSIME conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle. A défaut, le traitement de la demande de Transfert du Client ne pourra aboutir.

NETISSIME prendra toutes les mesures nécessaires pour que la demande complète du Client, reprenant l'ensemble 070916 CP NETISSIME – NOM DE DOMAINE – V.1.3

des informations demandées et accompagnée des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans les meilleurs délais, à compter de l'encaissement de son paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires.

Le Transfert du Nom de domaine au profit de NETISSIME pourra être soumis à validation (ou absence d'opposition) d'un ou plusieurs contacts, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité de Tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par NETISSIME de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de Tutelle.

La durée d'Enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de Tutelle. Le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date de la réalisation du Transfert ou à compter de la date d'échéance du Nom de domaine selon les règles applicables à l'extension concernée.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine ».

5.2 Transfert sortant (depuis les services de NETISSIME)

Le Client a la possibilité de transférer son Nom de domaine vers un autre Registrar tant que l'Enregistrement du Nom de domaine est en vigueur, ce qui signifie qu'aucun litige ou procédure de suppression ou de suspension ne doivent affecter ce dernier. De plus, le Client doit préalablement à toute procédure de transfert sortant, s'acquitter de toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues à NETISSIME.

Il est à noter, toutefois, qu'un nom de domaine nouvellement transféré auprès de NETISSIME ne pourra faire l'objet d'un transfert qu'après un délai minimum 30jours (Ce délai est variable suivant les différentes extensions).

Aucun remboursement des frais d'Enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne sera accordé par NETISSIME.

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par NETISSIME qui ne répondra plus aux différentes demandes d'Action du Client.

La réalisation du Transfert Sortant entraînera la résiliation de l'abonnement afférent à la gestion du nom de domaine uniquement, les autres termes du contrat entre le Client et NETISSIME restent inchangés.

5.3 Transfert ou annulation forcée

Toute décision de Justice exécutoire signifiée à NETISSIME ainsi que toute sentence arbitrale dûment notifiée à NETISSIME emportant transfert ou annulation du nom de domaine enregistré par le Client sera exécutée en l'état et sur le champ par NETISSIME sans notification préalable au Client.

6. Cession et licence du Nom de domaine

6.1 Cession

La cession du nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à NETISSIME qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- la réception par NETISSIME de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ;
- le règlement des frais de transfert pour changement de Titulaire à NETISSIME par la partie la plus diligente ;
- la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre et du respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

6.2 Licence

La licence d'exploitation, en revanche, même à titre exclusif, n'est en aucun cas opposable à NETISSIME, même lorsqu'elle lui est notifiée.

En effet, si le Client a l'intention de fournir à un tiers une licence d'exploitation du Nom de domaine enregistré, il en reste néanmoins titulaire et responsable à ce titre vis-à-vis de NETISSIME. De la même manière, le Client demeure en toutes hypothèses responsable de la fourniture et de la mise à jour d'informations exactes concernant les Contacts du Nom de domaine, afin de faciliter la résolution rapide de tout problème pouvant survenir en rapport avec le Nom de domaine en cause. Tout titulaire de Nom de domaine fournissant une licence d'utilisation d'un Nom de domaine devra assumer la responsabilité des dommages causés à NETISSIME et/ou des tiers par l'utilisation illicite dudit Nom de domaine.

7. Règlement Des Litiges

7.1 Procédure Alternative De Règlement Des Litiges

Le Titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers invoquerait à son encontre une violation de ses droits relatifs au Nom de domaine concerné.

Ainsi, le Client s'engage à se soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'extension concernée.

Les différentes règles applicables sont consultables en ligne sur le site de NETISSIME, à la rubrique concernée. NETISSIME peut également adresser ces documents sur simple demande de la part du Client.

Le Client accepte et comprend que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

NETISSIME respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Titulaire, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des présentes CGU. NETISSIME informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

7.2 Recours de tiers

Tout recours de tiers justifié par une décision de justice, y compris en référé, ou par une décision issue de l'application des procédures de médiation ou l'arbitrage des noms de domaine, sera pris en charge dans sa totalité par le client.

Dans le cadre de ces procédures, le Client peut, sans aucun préavis, être dépossédé du nom de domaine enregistré en cas de transfert du nom de domaine au profit d'un tiers ayant engagé un recours. Le nom de domaine en cause peut également être suspendu pendant la procédure et jusqu'à son issue.

Si, à cette occasion, NETISSIME était mis en cause, le Client relèverait indemne NETISSIME pour tous les frais occasionnés par ladite procédure, quelles qu'en soient la cause et les conséquences, et quelle qu'en soit la nature, c'est-à-dire une procédure judiciaire ou une procédure de médiation ou d'arbitrage.

Sont notamment compris dans les frais occasionnés les engagements pécuniaires relatifs aux interventions techniques, aux frais de la procédure ainsi que les honoraires des auxiliaires de Justice. Les mêmes règles s'appliquent aux demandes présentées par les Registres, l'ICANN ou les autorités de tutelle.

8. Droit de rétractation

Conformément au Code de la Consommation en son article L 121-21-8 « le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le Client reconnaît que l'enregistrement d'un Nom de domaine auprès de NETISSIME constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical et l'extension retenus, la fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé.

Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

9. Conditions financières

9.1 Prix

Les prix des Services sont ceux en vigueur, au moment de l'enregistrement du Bon de commande par le Client. Ils comprennent les frais dus aux Autorités de tutelle ou aux Registres de l'extension du Nom de domaine concerné.

Les prix comprennent également la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) applicable au jour de la commande et tout changement du taux de T.V.A. applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des Services vendus sur le site.

NETISSIME n'exécutera pas sa prestation tant qu'elle n'aura pas reçu un moyen de paiement valide ou encaissé le paiement, au choix de NETISSIME.

L'émission de la facture et/ou l'encaissement du paiement ne certifient pas que l'Action sur le Nom de domaine soit effectuée.

Par principe, les tarifs de NETISSIME sont fixes. Toutefois,

NETISSIME est autorisé à augmenter les prix à tout moment, en cours de contrat, aux fins d'actualisation.

NETISSIME informera le Client de l'augmentation envisagée et de son droit de s'y opposer, dans les trente (30) jours suivant la réception du message. La révision tarifaire sera réputée acquise et applicable si, dans le délai de notification susvisé, le Client ne s'y oppose pas par un écrit (à envoyer par lettre recommandée avec accusé réception), notifiant la résiliation des Services le liant à NETISSIME.

9.2 Modalités de paiement

Sauf disposition particulière, les prix sont exprimés en euros, Hors Taxes.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande par le Client.

Le prix acquitté ne sera pas remboursé même si le Registre ou l'Autorité de Tutelle compétente refusait, suspendait ou annulait l'Action sur ledit Nom de domaine.

L'encaissement de la totalité du montant de la commande sera effectué par NETISSIME au moment de la validation de la commande ou, en cas de paiement par chèque, lors de sa réception.

Pour régler sa commande, le Client dispose de l'ensemble des moyens de paiement suivants :

- Carte bancaire (carte bleue, Mastercard, Visa)
- Paypal
- Chèque bancaire ou postal
- Virement
- Mandat
- Prélèvement automatique

Le Client garantit à NETISSIME qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi lors de l'enregistrement de sa commande.

Compte tenu du volume des transactions réalisées par NETISSIME et afin de permettre l'identification des paiements reçus, le Client s'engage à respecter la procédure ci-dessous. En cas de paiement par virement, le Client est tenu d'identifier la commande correspondante en indiquant le numéro de commande dans le libellé du virement. De plus, en cas de virement international, le Client est tenu de prendre à sa charge tous les frais bancaires de virement international. En cas de paiement par chèque, le Client est tenu d'indiquer le numéro de commande au dos du chèque et de l'accompagner d'une copie du Bon de commande.

La commande ne sera traitée qu'à réception du complet paiement dû. En cas de paiement partiel de la commande, NETISSIME en informera le Client dans les meilleurs délais afin qu'il procède à la régularisation de la transaction.

9.3 Retard ou défaut de paiement

NETISSIME se réserve le droit de suspendre immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, tout Abonnement et /ou tout service en cas de défaut de paiement partiel ou total à son échéance ; liquidation, mise en règlement judiciaire, placement sous administration provisoire du client, dans le respect des dispositions légales en vigueur, etc. Et ce conformément aux CGV NETISSIME énoncées sur le site www.netissime.com

NETISSIME en informera le Client par email ou par courrier. La suspension pourra être levée dans l'hypothèse où le manquement ou non-respect constaté, s'il n'a donné lieu à résiliation, est corrigé dans un délai qui ne saurait être supérieur à 30 jours. A défaut, l'Abonnement sera résilié automatiquement de plein droit sans formalités supplémentaires.

La résiliation de l'abonnement Nom de domaine induira à la suspension de ce dernier, qui sera ensuite remis dans le domaine public au terme de la période de rédemption. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

10. Durée

La gestion du Nom de domaine par NETISSIME débutera au jour de la validation de l'Enregistrement ou du Transfert entrant du Nom de domaine.

La durée de la gestion du Nom de domaine par NETISSIME est fonction de la durée d'abonnement choisie par le Client en cas d'Enregistrement, ou de l'échéance de l'Enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert d'un Nom de domaine »). Cependant, NETISSIME ne gèrera plus le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant du Nom de domaine en cours d'Enregistrement.

Le Renouvellement de l'Enregistrement du Nom de domaine pourra être réalisé à tout moment dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement d'un Nom de domaine », reconduisant ainsi l'échéance de la gestion du Nom de domaine par NETISSIME de la durée de Renouvellement choisie.

La gestion du Nom de domaine par NETISSIME prendra automatiquement fin à l'échéance du Nom de domaine en l'absence de Renouvellement, à la Suppression du Nom de domaine ou à son Transfert Sortant, dans les conditions fixées par les Registres ou Autorités de tutelle.

Le mois précédant l'échéance du Contrat, NETISSIME informera le Client par courrier postal ou par courrier électronique des conditions de Renouvellement de son Nom de domaine, et notamment des nouveaux tarifs applicables, le cas échéant. (« Courriers de Relance » intervenant à : J-30, J-15, J-7, J-3 et le jour de la désactivation des Services).

11. Responsabilité

NETISSIME assume au titre des présentes une obligation de moyens. NETISSIME ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou la mauvaise exécution du présent Contrat, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, etc.

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes CPV, si la responsabilité de NETISSIME était retenue, le Client ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des Services dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

(fin des Conditions Particulières Noms de Domaines)

©NETISSIME – Toute reproduction est interdite